

Crocs/niques d'amers

Contrôles d'identité devant les établissements scolaires

En rire... quand il est encore temps

par Clément Schouler.

Le 6 janvier 2005, l'année a mal commencé pour les centaines de milliers d'élèves des 1200 établissements scolaires devant lesquels le gouvernement a décidé de déployer plus de 8000 policiers et gendarmes pour pratiquer une opération coordonnée sans précédent de contrôles d'identité à l'entrée des collèges et lycées. Plus d'une centaine d'enfants et adolescents ont été interpellés à cette occasion. Ce chiffre, compte tenu de l'ampleur de l'opération, laisse songeur. Il laisse tout simplement penser que les élèves des collèges et des lycées sont bien loin de toute délinquance – y compris la plus minime – et ressemblent plus aux copains du petit Nicolas qu'aux sauvagions enragés que certains évoquent trop souvent.

Des fouilles illégales

Cette opération a été organisée au niveau gouvernemental dans le cadre d'un protocole signé le 4 octobre 2004 entre le ministre de l'Éducation nationale et le ministre de l'Intérieur. Elle a été décidée par le ministre de l'Intérieur qui a adressé une circulaire à ses services le 24 décembre 2004. Dès le 3 janvier 2005, le ministre de la Justice adressait aux procureurs généraux une instruction pour organiser, deux jours après, une « opération nationale de sécurisation aux abords des établissements scolaires ». Ordre est donné aux procureurs de « délivrer aux services de police et de gendarmerie des réquisitions écrites prévues par l'article 78-2 du code de procédure pénale, aux fins de procéder aux contrôles d'identité utiles et de rechercher et de poursuivre les infractions susceptibles d'être commises aux abords des établissements » scolaires « et notamment des faits de vols » et de « détentions de produits stupéfiants ».

Ni la loi, ni l'instruction du ministre ne

disent comment un contrôle d'identité peut révéler des faits de vols ou de détention de stupéfiants. La loi nous dit en revanche qu'aucune fouille ne peut être justifiée par un contrôle d'identité car toute fouille d'un sac, d'un vêtement ou d'un cartable est une perquisition qui ne peut être pratiquée que dans des cas strictement définis par la loi et sous des conditions de formalisme particulièrement strictes (procès-verbaux, autorisation d'un juge ou de la personne qui la subit, nécessité d'être officier de police judiciaire pour la pratiquer, etc.). Dans ces conditions, comment ne pas s'interroger sur les 101 interpellations qui ont eu lieu ce matin-là devant les écoles de France? Comment les policiers et gendarmes à qui on avait donné l'ordre de procéder à cette « opération de sécurisation » ont-ils pu faire pour trouver les stupéfiants ou les objets volés qu'on leur demandait de trouver dans les cartables?

Et que dire du fait que dans cette opération, les policiers et gendarmes ont pu légalement interpellier des enfants et les retenir quatre heures durant pour procéder à la vérification d'identité prévue à l'article 78-3 du Code de procédure pénale alors même qu'il n'est obligatoire pour personne, et surtout pas pour un enfant ou un adolescent se rendant à l'école, d'avoir sur lui une quelconque pièce d'identité sur lui?

Les protestations provoquées par cette opération inédite ont été nombreuses en particulier parmi les syndicats d'enseignants et les partis de gauche qui l'ont, entre autre, qualifiée de « poudre aux yeux », de « mascarade » et « de communication spectacle ». Mais n'y a-t-il pas une forme de myopie à ne vouloir y voir qu'une opération publicitaire sans lendemain qui porte à rire ou à sourire, comme s'il ne s'agissait que d'un fait sans lendemain et d'un simple affichage sans réelle portée politique et sans volonté d'inflé-

chir les comportements à long terme?

« Apprendre » la police

En effet, quel message le gouvernement a-t-il voulu adresser aux élèves et à l'ensemble de la population en organisant une telle opération? Si des élèves, comme ceux du lycée Maurice Utrillo de Stains, en Seine-Saint-Denis, ont pu en rire c'est peut-être aussi pour se défendre d'avoir une autre réaction face à ce que l'État a voulu leur signifier: l'école est sous le contrôle de la police et avant de pouvoir y pénétrer pour y apprendre à devenir des citoyens vous devez apprendre à vous soumettre sans réticences aux injonctions de la police. Quelles qu'elles soient.

Témoignage

L'âne et le bonnet

par Bernard Defrance, professeur de philosophie, lycée Maurice Utrillo, Stains, Seine-Saint-Denis.

« Oh! jeune homme, tu peux retirer ton bonnet avant d'entrer au lycée! » Qui s'adresse ainsi, sur un ton comminatoire, à un de mes élèves encore dans la rue et qui se prépare à entrer en effet au lycée? Une policière mobilisée dans l'opération dite de « sécurisation », ce jeudi matin 6 janvier. On ignorait encore que le port du bonnet dans la rue relevait des compétences de la police nationale. Bien sûr, Farid ne se fâche pas, l'interpellation le fait plutôt rigoler, il la néglige et enlève naturellement son bonnet en franchissant le seuil du lycée, comme il le fait d'habitude, non pas par respect du règlement intérieur mais par simple politesse en disant bonjour aux surveillants à la grille.

Et le code de déontologie?

En revanche, le policier dans l'exercice de ses fonctions doit porter sur lui un abrégé plastifié du code de déontologie de la police nationale, lequel interdit le tutoiement: le représentant de la loi ne respecte pas le code

de sa fonction et s'occupe de ce qui ne le regarde pas. Une chose est ici complètement sûre: aux yeux de Farid, encore narquois en racontant l'épisode, la policière s'est ridiculisée. Brillant résultat de la « sécurisation »... La réaction unanime de mes élèves (cinq classes terminales) à cette « opération » s'est résumée en ces simples mots: « C'est n'importe quoi ! » Et Farid ajoute: « J'ai vu un de mes copains se faire contrôler, il a dû ouvrir son sac, il a été fouillé, il était mal quoi! Mais je trouve que le plus ridicule là-dedans c'était bien le flic... » Je rectifie bien sûr en expliquant la différence entre palpation de sécurité et fouille.

Tes papiers !

Par ailleurs, un collègue prend quelques photos de l'opération, à quinze mètres des policiers, dans la pénombre du jour à peine naissant. Aussitôt un policier exige la remise de l'appareil et de la pellicule, au nom du droit à l'image. Mon collègue s'exécute. Pendant ce temps, un autre de mes élèves, sommé de présenter ses papiers, explique qu'il n'a pas de pièce d'identité sur lui et présente sa carte de transport avec photo. Nulle infraction de sa part, mais quelqu'un le prend en photo à un mètre: policier en civil? journaliste? Le photographe en tout cas ne demande aucune autorisation et ne vérifie pas si l'élève est majeur ou mineur... Quel fichier cette photo ira-t-elle alimenter? (1)

Les élèves ont l'impression que les policiers sont au-dessus des lois. Je rectifie à nouveau – bonne occasion d'une leçon de philosophie du droit – cette opinion erronée. Certes, la responsabilité personnelle des policiers impliqués dans ces épisodes grotesques (on est évidemment loin des bavures régulièrement dénoncées par la Commission de déontologie de la sécurité intérieure) est bien engagée. Mais alors la responsabilité de ceux qui leur font jouer le rôle d'agents électoraux est évidemment plus grave. Qui peut être dupe de ce genre d'opération qui, d'ailleurs, n'a donné aucun résultat? Conclusion: un bonnet d'âne pour le ministre qui achève de ruiner ce qu'il pouvait rester d'autorité à ses propres agents, et un autre pour chacun de ses deux collègues de la Justice et de l'Éducation, qui couvrent ces agissements.

1. Suites: le collègue récupérera son appareil quelques jours plus tard, pellicule développée, photos personnelles restituées, photos de l'opération saisies; pour ce qui est du photographe de l'élève, renseignements pris auprès du commissariat: ce n'était pas un policier...

« On a été contrôlés »

par Bernard Taillebot, membre du SM, juge à La Rochelle.

D'habitude, devant l'école, il y a un agent de police qui nous aide à traverser la rue. Il arrête les voitures, et pendant ce temps on traverse une première fois, et puis on retourne pour aller voir un copain, et puis on traverse encore en se courant après et puis l'agent de police nous gronde avant de redonner le passage aux voitures. Et puis il y a encore un copain qui traverse en courant, et les voitures freinent en faisant du bruit et s'accrochent, et l'agent jette par terre son bâton blanc en soufflant très fort dans son sifflet à roulette.

Mais ce matin, les copains se tenaient bien sages sur le trottoir, et l'agent de police était avec plein d'autres agents qui étaient venus dans un car tout gris. Devant l'école, il y avait le directeur et la maîtresse, et ils parlaient ensemble en faisant des grands gestes, et ils n'avaient pas l'air contents.

Quand les grilles ont été ouvertes, les agents se sont mis de chaque côté, et ils ont attendu qu'on entre. Les copains et moi, on voulait pas y aller, parce qu'ils nous faisaient un peu peur. Alors on est resté là, sans rien dire, à regarder les agents qui nous regardaient, nous.

Et puis le papa de Rufus, qui est agent

de police, a fini par dire « Bon, alors, les enfants! Vous vous décidez, oui ou non? »

Alors Clotaire, qui est le dernier de la classe, a dit « Bof, pour une fois que je peux être le premier... » et puis il s'est approché et l'un des agents lui a demandé de lever les bras, et il a tâté ses poches et il a regardé dans son sac, et il lui a dit « Bon, ça va, tu peux entrer ».

Nous, on s'est tous mis en rang, et puis Maixent a demandé à un des agents ce qu'ils cherchaient, et l'agent lui a dit qu'ils cherchaient les enfants qui venaient à l'école avec des armes. Ça a fait rire Eudes, qui est un copain très fort et qui aime bien donner des coups de poing sur les nez des gens. Il a dit qu'il n'avait pas besoin d'armes, que ses poings lui suffisaient et l'agent l'a regardé avec l'air d'avoir envie de lui dire quelque chose. Mais il n'a rien dit et il l'a fait entrer dans la cour de l'école.

Là où ça s'est un peu gâté, c'est quand un agent a senti qu'il y avait quelque chose dans la poche d'Alceste. Alceste, je sais pas si je vous l'ai déjà dit, c'est un gros copain qui mange tout le temps. Et là, il était bien content, parce que quand l'agent a fouillé dans sa poche, il a retiré sa main avec plein de bonbon sucé collé dessus, et Alceste a retrouvé une sucette qu'il avait commencée il y a quinze jours et qu'il avait oubliée. Il l'a mise dans sa bouche et il est rentré dans la cour tout content.

L'agent, lui, n'était pas content du tout parce qu'il n'arrivait pas à se débarrasser du sucre qu'il avait collé sur les doigts. Moi, il m'a demandé comment je m'appelais, et je lui ai dit « Nicolas, M'sieur Pinot », et ça m'a

6 janvier 2005 : DE VILLEPIN lance les opérations de sécurisation autour des écoles ...



étonné qu'il me demande ça, parce que M. Pinot vient souvent à la maison jouer aux dames avec Papa, et il me connaît bien. Mais comme il m'a dit d'entrer et qu'il n'avait pas l'air de vouloir s'amuser, je n'ai pas posé d'autre question.

Geoffroy, qui a un Papa très riche qui lui achète tout ce qu'il veut, s'est mis à crier qu'il ne voulait pas qu'on le fouille, et il a voulu aller chercher Albert, le chauffeur qui l'avait amené à l'école. Mais Albert a haussé les épaules et il est retourné à sa voiture. Moi, j'ai attendu que Geoffroy entre dans la cour, parce que les agents, quand ils l'ont fouillé, ont retrouvé dans sa poche des billes qu'il m'avait gagnées l'autre jour à la récré mais il avait triché.

Et puis Agnan est arrivé, et là encore ça a fait des histoires. Agnan, c'est le premier de la classe et le chouchou de la maîtresse,

et nous on ne l'aime pas trop, mais on peut pas taper dessus aussi souvent qu'on voudrait parce qu'il porte des lunettes. Agnan, quand il a vu les policiers, il a eu peur et il s'est mis à pleurer et à se rouler par terre en disant qu'il ne voulait pas qu'on le touche ni qu'on fouille dans ses poches, et qu'il allait se plaindre à son Papa et à sa Maman. Il a fallu que le Directeur vienne avec la maîtresse pour le consoler et l'emmener à l'infirmerie de l'école.

Quand Rufus s'est approché, son Papa a voulu le faire entrer sans le fouiller. Mais tous les copains se sont mis à crier que c'était pas juste, que si on ne fouillait pas Rufus on allait se plaindre à nos Papas, à nos Mamans et au Directeur, et le Papa de Rufus a dit que bon, bon, mais qu'on en finisse et vite. Alors il a fait lever les bras de Rufus et il a tâté ses poches, et puis il a senti

quelque chose et Rufus est devenu tout rouge. Et quand son Papa a vu que dans sa poche, il y avait la montre que sa Mémé lui a offerte pour Noël, il s'est mis en colère et il a grondé Rufus. Plus tard, Rufus nous a expliqué qu'il n'avait pas le droit de l'amener à l'école, la montre de sa Mémé.

Et puis les agents se sont essuyé le front, et ils ont dit au Directeur que, ouf ! c'était terminé, et ils sont remontés dans leur car. Ils étaient à peine à l'angle de la rue quand on a entendu un grand coup de frein, et des coups de klaxon et le bruit de deux voitures qui se tamponnaient, et puis on a vu Joachim, qui était en retard et traversait la rue en courant. Et bien il a été drôlement jaloux, Joachim, quand il a appris qu'on avait tous été fouillés et qu'il était arrivé trop tard !

